



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32
mairie@serscharente.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet 2025, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 23 juin 2025

Présents : Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – VAUZELLE - MM VEAUX – MICHEL – RABAUD – MAGNON – TESTEMALE – DOBY – MAHERAULT – LAFON – ANDRIEUX P.

Excusée: Mme Sandrine FANUCCI.

Pouvoir donné à Christiane DUTEIL.

Secrétaire de séance : Christiane DUTEIL.

ORDRE DU JOUR :

1 – CONVENTION EPFNA

Monsieur le Maire fait état de la proposition de l'EPFNA, quant à la situation des parcelles du Reclos, qui prévoit une minoration quant au prix d'achat.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition de minoration, mais souhaite que le solde soit réglé sur 3 exercices 2026, 2027 et 2028.

Par conséquent Monsieur le Maire adressera un courrier à L'EPFNA afin de solliciter le paiement en 3 exercices budgétaires.

Ces parcelles du Reclos étant pour partie en zone humide, il convient de trouver des compensations.

A la suite de la visite des services de la DDT, il apparaît que les terrains appartenant à la commune, situés dans la Vallée de Fontenelles, pourraient être concernés par cette compensation. Pour cela, une étude doit être entreprise. Monsieur le Maire propose que le SYBRA pilote cette étude. La convention stipule qu'une dizaine de jours serait nécessaire. Le coût serait d'environ 3 000 €. La convention prévoit que le SYBRA puisse faire appel à un bureau d'études.
Accord unanime du Conseil Municipal. Monsieur DOBY ne prend pas part au vote.

2 – VENTE D'UNE PARCELLE

Un particulier souhaite acheter une parcelle communale, sise aux Fontenelles. Cette parcelle est située en zone constructible, dont la superficie est de 270 m².

Le Conseil accepte la vente. Le prix demandé est de 35 € le m², en référence au prix de vente de la parcelle attenante.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3 – RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur Lionel MAHERAULT et Madame Christiane DUTEIL présentent les différents règlements concernant la cantine et la navette effectuant le transport entre Sers et Vouzan.

4 – AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur Jean Charles DOBY présente le plan d'aménagement de la phase 2 du Bourg. Il s'agit de la Place de la Bascule et de la Place de la Forge.

Ce plan a été soumis et validé par l'architecte des Bâtiments de France, et a fait l'objet d'une dotation de l'Etat (DETR) à hauteur de 55 000 €.

Le montant disponible au budget est de 206 932 €.

Monsieur DOBY prépare un marché.

Cette proposition est mise au vote :

1 contre 3 abstentions 10 pour

5 – COMMERCE AMBULANT

Une personne de Gond Pontouvre sollicite la Mairie afin d'obtenir une licence III. La Commune en a la possibilité, mais le demandeur, n'ayant aucune attache sur la commune, le Conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande.

6 – FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose que l'on verse une subvention de 200 euros à la Fondation du Patrimoine.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire signale que la Poste envisage de supprimer certaines boîtes dans les villages.
Il conviendra d'être vigilant.
- Le Département de la Charente nous propose d'inventorier les arbres remarquables.
- Le spectacle des Soirs Bleus est détaillé par Patrick MAGNON.
- Monsieur Lionel MAHERAULT présente l'étude de remplacement de la chaufferie.
- Madame DULAC demande que soit annulée la délibération concernant le bar, car prise dans les questions diverses, et à ce titre, non conforme.
Elle quitte la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance est levée à 22h30.